

Formation de maintien & actualisation compétences Sauveteur Secouriste du Travail

SST-MAC

Programme de formation - présentiel

Objectifs de la formation	Maintenir en capacité d'intervenir efficacement dans une situation d'accident
Référentiel	Code du travail (Art. 4224-15)
Personne concernée	Toute personne titulaire du SST désignée par le chef d'établissement pour donner les premiers soins et désirant continuer à être SST
Prérequis	Être titulaire du certificat SST
Évaluation des prérequis	Présenter le certificat SST
Démarche pédagogique	<ul style="list-style-type: none"> • Programme et contenu de la formation conformes au référentiel de formation de l'INRS • Exposés théoriques, études de situations et partage d'expérience, puis exercices pratiques d'apprentissage
Durée et modalité d'organisation	<ul style="list-style-type: none"> • Durée : 7h • Groupe de 4 stagiaires minimum à 10 stagiaires maximum • Prix : 850 euros HT
Lieu	<ul style="list-style-type: none"> • Formation Intra : nos formateurs se déplacent dans vos locaux • Formation Inter : formation organisée et réalisée dans nos locaux
Contenu de la formation	<ol style="list-style-type: none"> 1. Actualisation de la formation en fonction de l'évolution des risques spécifiques de l'entreprise et aux modifications du programme 2. Révisions des gestes d'urgence 3. Évaluation à partir d'accidents de travail simulés
Moyens et méthode	<ul style="list-style-type: none"> • Analyse de situations concrètes, basées sur le vécu des participants, exercices pratiques et apprentissage des gestes utiles pour bien appréhender la réalité du secourisme • Apprentissage des savoir-faire par méthode démonstrative et participative.
Profils du formateur	Formation dispensée par un formateur agréé I.N.R.S.
Modalités d'évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Épreuve 1 : mise en situation d'accident du travail simulée (action/analyse), le candidat devra montrer sa capacité à mettre en œuvre l'intégralité des compétences lui permettant d'intervenir efficacement • Épreuve 2 : le candidat devra répondre à un questionnaire simple portant sur sa connaissance du cadre réglementaire de l'activité SST et ses compétences en matière de prévention • Le formateur renseigne la « grille de certification des compétences du SST » fournie par l'INRS afin de certifier le candidat • À l'issue de la formation, délivrance d'une attestation individuelle de fin de stage et de la carte S.S.T. (valide 24 mois) pour les apprenants ayant satisfait à l'évaluation par le formateur.
Moyens pédagogiques et techniques	Tout le matériel pédagogique en adéquation avec la formation choisie est fourni par nos soins : ordinateur portable, vidéoprojecteur, accessoires et support informatique.

Maj25112022